



Association de gestion du restaurant  
Inter-administratif - Cité administrative  
Boulevard de France - 91012 Évry-Courcouronnes  
secretariat@agriag1.fr

## Conseil d'administration 13 janvier 2021

Salle Michel Conte (Hôtel du Département) et en visioconférence

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : (T) : TITULAIRES, (S) : SUPPLÉANTS

**Présents** : M. Emmanuel Pegon (T), Mme Malika Laouès (T), M. Abderrafik Bahmed (T), M. Thierry Calaux (S), Mme Giulia Elain (S), Mme Nadia Issati (S), M. Rachid Bouabane-Schmitt (T), M. Nicolas Naulin (T), M. Jean Boidé (T), M. Mehdi Balthazard (T), Mme Emilia Duarte Martins (T), Mme Christelle Colnee (T).

**Excusés** : Mme Elodie Pétris-William (T, donne pouvoir à M. Naulin), Mme Corinne Le Stum (S), Mme Isabelle Dolz (T), Mme Patricia Harnois (S).

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

**Présente** : Mme Véronique Gaydu.

**Excusés** : M. Benoît Kaplan, M. Bertrand Langlet, Mme Stéphanie Gaubert-Simon.

L'ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL

- Présentation,
- Election des membres du bureau du Conseil d'administration : Président(e), secrétaire, trésorier(e) et leurs adjoints autant que de besoin, rôle de chacun, fonctionnement du Conseil d'administration,
- Installation du nouveau prestataire de restauration, interventions de l'Agria,
- Présentation du budget 2021 par M. Jean Boidé, Trésorier en exercice,
- Modifications des statuts à proposer à l'Assemblée générale,
- Prochaine Assemblée générale date, organisation,
- Questions diverses.

LA SEANCE EST OUVERTE A 14H00, SUIVIE D'UNE PRESENTATION DES PARTICIPANTS.

### 1 – Rappel historique et contexte de l'activité de restauration

M. Rachid Bouabane-Schmitt, Président présente un point sur l'activité de l'association pendant ces deux dernières années et sur l'évolution de la restauration collective :

Le constat d'incomplétude du bureau de l'association en 2019

L'absence de trésorier et trésorier adjoint, l'absence de secrétaire et secrétaire adjoint ont créé une situation où l'ancien Président a pris des décisions, seul et sans rendre compte.

Les principales administrations ont décidé de mettre en place un nouveau Conseil d'administration jusqu'en octobre 2020 et d'accepter la mise à disposition gracieuse d'un agent du Département de l'Essonne pour assurer la gestion administrative de l'association.

Une procédure judiciaire est en cours pour demander réparation des conséquences de la gestion de la précédente gouvernance (surfacturation, disparition de matériel...).

## La restauration collective dans un contexte complexe

Le restaurant accueillait 900 convives avant la crise sanitaire de la COVID-19. Il accueille aujourd'hui 400 convives. C'est dans ce contexte qu'un nouveau prestataire de restauration a été choisi par l'Association après une phase de *sourcing* puis d'analyse comparative des projets présentés par plusieurs prestataires de restauration. L'Agria a été accompagné par Agriate Conseils pour choisir le prestataire mieux-disant.

## 2 – Désignation des membres du Bureau de l'Agria

Suite aux élections qui se sont déroulées du 14 au 18 décembre 2020, et conformément aux statuts de l'Association (article 24), il convient d'installer le Bureau de l'Association.

### Désignation du Président

M. Rachid Bouabane-Schmitt est candidat. Il souhaite assurer cette fonction pour assurer une continuité et un suivi de la mise en œuvre du projet du nouveau prestataire de restauration. Puis, conformément à l'esprit de la circulaire de décembre 2015 et des statuts, il propose qu'un Président issu des membres élus par les adhérents puisse être désigné.

**Les membres du Conseil d'administration désignent à l'unanimité M. Rachid Bouabane-Schmitt Président de l'Agria.**

### Désignation du Secrétaire

Le Président rappelle que le secrétaire est responsable de la tenue des registres, des archives, des tâches administratives. Il rédige les procès-verbaux et les comptes rendus des réunions et présente le rapport d'activité annuel.

M. Emmanuel Pegon se porte candidat

**Les membres du Conseil d'administration désignent à l'unanimité M. Emmanuel Pegon, Secrétaire de l'Agria.**

### Désignation du Trésorier

M. Jean Boidé est candidat au poste de Trésorier. Il pourra ainsi poursuivre le redressement des comptes.

**Les membres du Conseil d'administration désignent à l'unanimité M. Jean Boidé, Trésorier de l'Agria.**

## 3 – Installation du nouveau prestataire, Elior

Les premiers jours de mise en œuvre de la restauration assurée par Elior montrent une offre de restauration avec une carte plus courte mais de bonne qualité.

Le contrat prévoit une constance des droits d'admission dès 401 repas/jour. Ce tarif sera ajusté en fonction de l'évolution de la fréquentation. Ces dispositions sont adaptées aux évolutions prévisibles induites par la montée en puissance du télétravail. L'ouverture de la cafétéria aura un faible impact (+ 0,10 €).

Cependant, des difficultés de facturation et de fiabilité des groupes de subvention enregistrés et transmis par Newrest portent préjudice à certains agents. Il est demandé au prestataire de les résoudre rapidement.

Par ailleurs une panne a empêché l'accès à l'application Timechef qui s'avère aujourd'hui un portail de qualité pour dématérialiser les tickets de caisse, avoir connaissance des menus, approvisionner son compte,...

Par ailleurs, afin de clarifier les relations avec Elior, le Président souhaite que le prestataire n'ait pas plusieurs interlocuteurs référents pour l'Agria. Il s'attachera à prendre en compte toutes les remarques qui lui seront transmises par les membres du Conseil d'administration et fera le nécessaire auprès d'Elior.

## 4 – Approbation du budget primitif 2021

M. Jean Boidé, Trésorier, indique que le budget présenté est basé sur une estimation de fréquentation de 130 000 convives. Ceci représente une baisse de fréquentation de 32 % par rapport à l'année 2019 mais une hausse raisonnable par rapport à l'année 2020, fortement impactée par la crise sanitaire (fermeture du restaurant, instauration du télétravail...). M. Boidé envisage, si nécessaire et en fonction de l'évolution de la pandémie, de présenter un budget rectificatif en cours d'exercice.

DÉPENSES		
	LIBELLÉ	BUDGET
606300	Petit Equipement et fournitures	3 000 €
611400	Collecte déchets	7 500 €
611300	Elior – alimentaire En fonction du taux de marge prévu et du nombre de convives prévus en 2021	511 547 €
611310	Elior – Frais fixes d'admission En fonction du taux de marge prévu et du nombre de convives prévus en 2021	409 745 €
614000	Charges cité administrative pour extérieurs	6 000 €
615200	Entretien immobilier	500 €
615600	Maintenance	25 000 €
	Entretien matériel cuisine	
615610	Maintenance site internet	5 000 €
616000	Assurance	3 700€
622600	Expert-comptable	15 000 €
622620	Commissaire aux comptes	3 500 €
622640	Assistance administrative	15 000 €
	Agriate marché	
623600	Animation et repas de Noël	-
626000	Internet	-
627500	Frais bancaires	100 €
687250	Dotations aux amortissements Immo acquises avant 31/12/16 - 750 € Immo acquises en 2016 - 9917 € Immo acquises en 2017 - 1711 € Immo acquises en 2018 - 15627 € Immo acquises en 2019 - 2553 € TTC Immo acquises en 2020 - 0 € TTC Immo acquises en 2021 - 1700 € TTC	32 258 €
687250	Dotations aux amortissements dérogatoire	8 500 €
Excédent		3 911 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>1 050 261 €</b>

## RECETTES

	LIBELLÉ	BUDGET
701020	Elior - CA alimentaire	413 611 €
701030		- €
701110	Subventions interministérielles	155 804 €
701210	Contribution repas	329 700 €
701310	Frais de bouche admission	6 681 €
701410	Alimentaire	22 328 €

708000	Refacturation des frais de fonctionnement Déduction d'une quote-part relative aux extérieurs estimée à 2,5 %	76 342 €
708000	Refacturation des investissements Déduction d'une quote-part relative aux extérieurs estimée à 2,5 %	8 288 €
768000	Produits financiers	-
778000	Produits exceptionnels	-
781500	Reprise provision pour risque	-
787250	Reprise dotations aux amortissements dérogatoires	31 508 €
740000	Subvention Préfecture de région	6 000 €
Déficit		-
<b>Total des recettes</b>		<b>1 050 261 €</b>

Les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité le projet de budget 2021.

## 4 – Modification des statuts

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration peut proposer à l'ordre du jour d'une Assemblée générale, une modification des statuts et du mode de scrutin pour les organes de gestion et de contrôle.

D'une part, la pandémie a conduit à organiser le renouvellement des instances de façon dématérialisée via le site Bamboog1. Il conviendrait de pérenniser ce mode de votation et de modifier l'article 19 des statuts.

D'autre part, la circulaire du Premier ministre, publiée le 2 août 2019, dispose que la création de secrétariats généraux communs à l'ensemble des services de l'État à l'échelon départemental vise à rassembler, sous l'autorité des préfets, les missions supports des directions départementales interministérielles. En conséquence, dans l'Essonne, il a été créé un Secrétariat général commun de département. Il convient de le prendre en compte et de modifier les statuts (articles 18 et 19) en remplaçant : « 2 sièges pour la Préfecture » par : « 2 sièges pour la Préfecture et le Secrétariat général commun de département ».

Les membres du Conseil d'administration décident à la majorité (une abstention) de présenter à une Assemblée générale extraordinaire la modification des statuts entérinant le mode de votation dématérialisé et prenant en compte le Secrétariat général commun dans la répartition des sièges à pourvoir.

## 5 – Prochaine Assemblée générale

La prochaine Assemblée générale peut être programmée au mois d'avril 2021 après la clôture des comptes. Il est proposé de la tenir en visioconférence de façon à répondre aux contraintes de distanciation et à rechercher une meilleure participation des adhérents.

LE PRESIDENT LEVE LA SCEANCE A 15H20

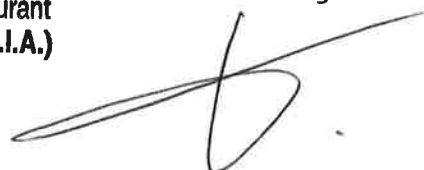
Le Président de l'Agria



Rachid Bouabane-Schmitt

Association de Gestion du Restaurant  
**INTER ADMINISTRATIF (A.G.R.I.A.)**  
Cité Administrative  
Boulevard de France  
91010 EVRY CEDEX

Le secrétaire de l'Agria



Emmanuel Pegon